



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-753 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS
DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le règlement numéro 2025-753 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Le but de ce règlement est d'apporter des mises à jour au règlement numéro 2024-728 et de le remplacer par celui-ci.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 juin 2025.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 juin 2025, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 juin 2025.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et greffière-trésorière